

Département de l'Isère  
Commune de REAUMONT



Plan Local d'Urbanisme

Annexe 6.5. Périmètres à l'intérieur desquels s'applique le Droit de Prémption Urbain (Art L.211-1 et suivants du code de l'urbanisme)

Échelle 1/5 000ème

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du PLU  
En date du 24 mars 2025

Le Maire



Sylvie VALLET, Urbaniste

98 route des Coquettes - 38850 Chirens - Tél : 04 76 05 30 82 - 06 15 76 38 99  
Courriel : sylvie.vallet-urba@orange.fr - Site internet : www.capterritoires.fr

